

PROCESSUS DÉCISIONNELS DE L'UE

MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES



Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



8h45/9h00 Accueil des participants

9h00/9h15 Propos introductifs

Laurent Pettiti, Président de la Délégation des Barreaux de France

9h15-10h00 : Panorama des processus décisionnels européens

Ramona Coman, Professeure en Sciences Politiques, Présidente de l'Institut d'études européennes, Université libre de Bruxelles

10h00-10h15 : Session de questions/réponses

10h15-11h00 : Le rôle de la Commission européenne dans l'élaboration et le cheminement d'une directive ou d'un règlement

Joanna Hottiaux, Membre du service juridique de la Commission européenne

11h00-11h15 : Session de questions/réponses

11h15-11h30 : Pause

11h30-12h15 : Les coulisses du Parlement européen

Gérard Laprat, Ancien Directeur des affaires institutionnelles du Parlement européen

12h15-12h30 : Session de questions/réponses

12h30-13h15 : Déjeuner sur place

13h15-14h00 : Les arcanes du Conseil de l'Union européenne et l'illustration du fonctionnement des trilogues

Pauline Dubarry, Conseillère Justice à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

14h00-14h15 : Session de questions/réponses

14h15-15h00 : La transposition d'une directive par les autorités nationales

Mailys Lange, Conseillère juridique, Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne

15h00-15h15 : Session de questions/réponses

15h15-15h30 : Pause

15h30-16h15 : La plainte auprès de la Commission, un outil efficace au service des opérateurs économiques et de leurs conseils

Katia Merten-Lentz, Avocate aux Barreaux de Bruxelles et de Paris

16h15-16h30 : Session de questions/réponses

16h30-17h15 : Les affaires publiques européennes, quel rôle pour l'avocat ?

Jean-Luc Laffneur, Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Paris

17h15-17h30 : Session de questions/réponses

**ENTRETIENS EUROPÉENS - HYBRIDE
PROCESSUS DÉCISIONNELS DE L'UE
VENDREDI 16 JUIN 2023**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Cabinet / Organisme.....

Barreau.....

Adresse.....

Téléphone.....

Télécopie.....

E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Objectifs pédagogiques :

**Formation associant aspects théoriques et pratiques
(exemples : échanges...)**

Inscription pour les avocats :

Formation complète : 250 € TTC**

Inscription pour les avocats - de 3 ans :

Formation complète : 160 € TTC**

Pour s'inscrire : cliquer [ICI](#)

Inscription pour les élèves-avocats :

Formation gratuite

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens donnent droit à :

7 heures de formation pour les avocats français et 7 points de formation par Avocats.be



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**7h
de
formation
validées !**